



separation, enfant, voyage, demande de paiement

Par **magic hayden**, le **11/10/2012** à **17:18**

bonjour

je suis séparé de la mère de mon fils, et j'en ai la garde mais rien d'officiel nous ne sommes pas passés par un juge, cependant ethan est déclaré chez moi au niveau de la CAF. elle a décidé de son plein gré de déménager à 100km de chez nous, maintenant elle me demande de faire un voyage ou de lui payer la moitié de ces frais de route pour lui amener ethan chaque week end? j'ai pas le permis et je suis pas très fortuné, de plus la décision de s'éloigner ne viens pas de moi donc j'ai refusé. est-ce que je suis hors la loi dans ce cas-ci et peut-elle m'imposer de telles choses?

merci d'avance de vos réponses

Par **redigan**, le **19/10/2012** à **09:04**

Bonjour,

la situation dans laquelle vous êtes est effectivement assez délicate ... Vous pourriez refuser et la laisser se débrouiller pour qu'elle vienne récupérer son fils chez vous, mais vous pourriez avoir un retour de bâton de sa part car tant que vous n'êtes pas divorcés, vous êtes solidaires ... Je ne saurais jamais assez vous conseiller de consulter un avocat dans un premier temps, qui plus est un avocat gratuit que l'on peut avoir dans certaines permanences assurées par les mairies des grandes villes et peut-être la votre. Ensuite, peut-être pourrez-vous bénéficier de l'aide juridictionnelle pour un avocat qui prendra en charge votre affaire. Quoi qu'il en soit, en situation de séparation de corps ou de procédure de divorce officialisée par un juge aux affaires familiales, sachez que c'est au conjoint qui n'a pas la garde de l'enfant d'assumer les frais de déplacement si il s'éloigne.